



## location de mon emplacement camping

Par **nathi**, le **01/09/2007** à **13:29**

Un nouveau gérant de camping a-t-il le droit de changer des contrats résidents et d'augmenter plus de 30%. Ce contrat est un contrat de location d'emplacement dit forfait week end et vacances scolaires renouvelable chaque année et arrive à son terme le 31/10/07. Je passe avec mes 2 enfants mes vacances dans ce camping depuis 12 ans et d'autres résidents depuis + de 20 ans et nous avons toujours subi des augmentations normales. Ce dernier a décidé de faire des contrats d'emplacement au mois avec tarif vacanciers ( par jour et par personne) très cher donc. Peut-il mettre des résidents et vacanciers au même tarif ? Un gérant de camping peut-il mettre son bar restaurant en gérance ? Merci d'avance pour votre réponse car celui-ci nous a harcelé tout l'été avec diverses propositions et changements.